



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 69929

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le souhait de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) de voir revaloriser le barème de capitalisation pour les incapacités permanentes partielles (IPP) inférieures à 10 %. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69929

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6881